

ADO
— PRÉSIDENT —

PROGRAMME
POUR UNE **GRANDE**
CÔTE D'IVOIRE
AMBITIEUSE
& SOLIDAIRE



PILIER 3

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES ET DE PÔLES ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX

DES INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES À TOUS,
LE DÉVELOPPEMENT POUR CHACUN.

La transformation structurelle de notre économie passe par une meilleure répartition des infrastructures sur l'ensemble du territoire national. L'ambition forte est de renforcer la compétitivité globale de l'économie ivoirienne en s'appuyant sur des infrastructures productives, modernes et résilientes, harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer l'attractivité de nos régions et de favoriser l'émergence de pôles régionaux de croissance.

L'utilisation à grande échelle du numérique et de l'intelligence artificielle sera privilégiée.

Nos principales priorités s'articulent donc autour des points suivants :

- le renforcement des infrastructures stratégiques ;
- le développement des pôles économiques régionaux comme moteurs de croissance territoriale ;

- l'aménagement équilibré du territoire à travers le développement des villes secondaires et l'élargissement de l'accès aux services publics et ;

- l'intégration de la transition écologique dans le développement et la promotion d'une économie verte, circulaire et résiliente.

Des projets ambitieux, tels que la construction de nouvelles lignes de transport connectées aux secteurs de production et au circuit de commercialisation, ainsi que le développement de l'industrie automobile, seront mis en œuvre. Il en sera également ainsi des initiatives destinées à promouvoir le numérique et à garantir un accès équitable aux infrastructures technologiques pour toutes les populations.

Renforcer le maillage spatial des infrastructures routières, en mettant un accent particulier sur leur durabilité :

1. Nous renforcerons les infrastructures routières.
2. Nous renforcerons le réseau routier interurbain et les voiries urbaines.
3. Nous construirons des ouvrages d'art sur l'ensemble du territoire.
4. Nous réaliserons l'entretien (reprofilage lourd ou léger) des routes en terre **(35 000 km de routes en terre seront revêtues)**.
5. Nous renforcerons le contrôle qualité des travaux routiers et promouvoir l'innovation des matériaux adaptés aux aléas climatiques.

Développer des infrastructures et services de transports de qualité, accessibles et compétitifs.

1. Nous construirons la ligne de Bus Rapid Transit (BRT) Yopougon-Bingerville d'une longueur de 20 km.
2. Nous construirons cinq (5) gares routières internationales à Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo et Daloa.
3. Nous achèverons la construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan de 37 km et lancerons la construction du Train à Grande Vitesse (TGV) Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké.
4. Nous réhabiliterons l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et démarrons la construction de la ligne ferroviaire San-Pédro – Man - Odienné - Frontière Mali.
5. Nous accélérerons la construction du port sec de Ferkessedougou.
6. Nous construirons 5 parkings à camions poids lourd à Abidjan.
7. Nous construirons une zone logistique intégrée à Bouaké.
8. Nous construirons 8 gares lagunaires et un deuxième chantier naval et procéderons à l'acquisition de 50 bateaux modernes et à la fabrication de 50 pinasses modernes.
9. Nous implanterons des unités d'assemblage de véhicules en Côte d'Ivoire dans le cadre de la Politique Automobile de Côte d'Ivoire.
10. Nous développerons les infrastructures du Port Autonome d'Abidjan et du Port Autonome de San-Pédro (second quai du Terminal polyvalent Industriel, Terminal polyvalent commercial, Terminal d'hydrocarbures et Terminal Minéralier, port de pêche semi industriel).

Favoriser un accès équitable à des infrastructures numériques modernes, ainsi qu'à des services postaux diversifiés et digitalisés

1. Nous investirons dans la maîtrise du numérique et des TIC, y compris l'intelligence artificielle/apprentissage automatisé et l'analyse des données.
2. Nous vulgariserons les TIC auprès de toutes les couches de la population **(le taux de couverture nationale en 4G passera de 65% en 2024 à 100% en 2030 ; la part de la population utilisant internet passera de 40,8 % en 2024 à 60% en 2030).**
3. Nous construirons trois (3) Data Centers nationaux (2 principaux actifs et 1 backup dormant) pour assurer une infrastructure de stockage de données fiable, sécurisée et souveraine.
4. Nous développerons quatre (4) infrastructures cloud souveraines pour assurer la souveraineté des données gouvernementales.
5. Nous déploierons un satellite de télécommunications et de solutions Internet.
6. Nous développerons la 5G (la bande de fréquences 3300-3600 MHz) sur l'ensemble du territoire national.
7. Nous installerons des points d'accès Wi-Fi publics gratuits dans les écoles, Universités, Grandes Écoles Publics, hôpitaux, structures publiques.
8. Nous installerons des centres numériques communautaires dans les 509 Chefs-lieux de Sous-Préfecture équipés d'ordinateurs et d'Internet pour les populations éloignées.
9. Nous réaliserons un technopôle des entreprises dans le domaine du numérique deux (2) Technopôles numériques.
10. Nous construirons l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan (EMSP).

Assurer l'accès à l'eau potable à tous et à moindre coût sur tout le territoire national.

1. Nous renforcerons l'alimentation en eau potable du Grand Abidjan et des villes de l'intérieur **(la proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée passera de 81% en 2024 à 90% en 2030 ; le nombre de système d'hydraulique villageoise en service progressera 18 444 en 2023 à 22 000 en 2030).**
2. Nous accroîtrons la réalisation de nouveaux systèmes d'AEP structurants comme les AEP à énergie solaire et.
3. Nous accélérerons la réalisation et l'équipement des systèmes d'hydraulique urbaine Multi-villages dans les zones rurales.

Développer des villes productives, compétitives, écologiques, inclusives et résilientes à travers les leviers de la transformation qualitative des conditions de vie des populations.

1. Nous développerons les schémas directeurs d'assainissement et de drainage des villes.
2. Nous développerons des programmes de maintenance et d'entretien du réseau d'assainissement collectif et des infrastructures de gestion des déchets à Abidjan et à l'intérieur du pays **(la proportion de la population ayant accès à l'assainissement amélioré passera de 37% en 2024 à 70% en 2030).**
3. Nous renforcerons les infrastructures et les services d'assainissement et de salubrité des centres de santé et des écoles et.
4. Nous mettrons en œuvre le projet d'optimisation de la collecte, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan.
5. Nous sécuriserons le foncier urbain et le cadre bâtis sur l'ensemble du territoire national à travers la digitalisation et la simplification des procédures administratives.
6. Nous mettrons en place des mécanismes de financement adéquats pour renforcer l'industrialisation de la production de logements et de matériaux de construction de qualité.
7. Nous intensifierons la mise en œuvre du Programme Présidentiel de Logements Sociaux **(150 000 logements sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire).**

Parvenir à un développement harmonieux du territoire national, en tenant compte des potentialités des territoires.

1. Nous accélérerons le développement des Pôles Économiques régionaux basé notamment sur la création de zones industrielles.
2. Nous veillerons à constituer des réserves foncières répondant aux besoins des projets de développement afin d'assurer un aménagement harmonieux du territoire national.
3. Nous accompagnerons les acteurs locaux dans la mise en place des instruments d'aménagement du territoire au niveau infranational.
4. Nous poursuivrons l'aménagement équilibré du territoire à travers le développement des villes secondaires et le renforcement de l'accès aux services publics **(lancement du programme des villes secondaires intelligentes avec les villes abritant des universités).**
5. Nous créerons un Guichet unique intersectoriel ou centre de ressources pour faciliter l'accès à l'information économique, technique et financière et fournirons l'assistance nécessaire aux entreprises installées ou qui désirent s'installer dans les régions.
6. Nous mettrons en place un Index national de performance régionale pour le classement annuel des régions selon l'efficacité de la mise en œuvre des projets.

Réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et renforcer la résilience.

1. Nous renforcerons l'adaptation et la résilience aux changements climatiques **(le score en matière d'atténuation du changement climatique passera de 40,9/100 à 66,55/100 en 2030).**
2. Nous développerons l'économie verte et circulaire, avec la valorisation des déchets, la réduction des pollutions et la création d'emplois verts **(l'indice de performance environnementale passera de 42,9/100 en 2014 à 68,55/100 en 2030).**
3. Nous opérationnaliserons la taxonomie du pays afin d'accélérer la transition vers une économie verte, sobre en carbone et résiliente face aux chocs climatiques **(la quantité d'émission de GES qui passera de 108 484,33 Ktép CO2 en 2023 à 117 534,11 Ktép CO2 en 2030).**
4. Nous mettrons en place des mécanismes de financement durable pour l'action environnementale.
5. Nous valoriserons le capital naturel à travers la création de nouvelles réserves naturelles volontaires et aires marines protégées.
6. Nous renforcerons la mobilisation des financements verts.
7. Nous renforcerons les filières vertes et du développement durable pour assurer la protection durable de l'environnement et la réduction des risques de catastrophes.
8. Nous réaliserons les profils environnementaux des Districts et Régions de Côte d'Ivoire.

Assurer la préservation, la réhabilitation et l'exploitation durable des ressources forestières, fauniques et en eau.

1. Nous formaliserons le cadre institutionnel de la filière bois-énergie.
2. Nous créerons un Fonds national pour la faune.
3. Nous mettrons en œuvre les conventions de partenariats public-privé pour la restauration des agro-forêts et.
4. Nous développerons la sylviculture et l'industrie du bois afin de soutenir les besoins des secteurs économiques clés, notamment la construction et l'ameublement.



ADO
— PRÉSIDENT —

**POUR UNE GRANDE
NATION**